

In Didier Vrancken (dir.) *Penser l'incertain*, Québec, Presses universitaires Laval (pp. 113-135), 2014.

## APPRÉHENDER LES DÉFIS DE L'INCERTAIN SOUS L'ANGLE DU GENRE

**Nicky Le Feuvre**

Professeure de sociologie  
Institut des sciences sociales  
Université de Lausanne (Suisse)  
NCCR LIVES<sup>1</sup>

### Introduction

Les conséquences sociales de la « montée de l'incertain » sont loin de faire consensus au sein de la sociologie. Comme le note très justement Philippe Corcuff, les écrits sur le processus d'individualisation, qui serait à l'origine de l'accroissement actuel des incertitudes, s'organisent autour de deux grands pôles tendanciels. D'une part, il identifie un pôle *critique*, mettant l'accent sur les méfaits de ce processus, notamment sous la forme de nouvelles pathologies psychosociales et de nouveaux risques de « désaffiliation » sociale. Par ailleurs, il révèle un pôle *compréhensif*, insistant davantage sur la « démocratisation de la vie personnelle ou sur une recomposition des liens sociaux dans un sens plus favorable aux individualités » (Corcuff, 2010 : 331). Les écrits sociologiques sur le genre n'échappent guère à cette polarisation, qui crée de nouveaux clivages interprétatifs.

Plutôt que de chercher à savoir si nos sociétés (occidentales) sont effectivement devenues plus incertaines et individualistes qu'elles ne l'étaient auparavant<sup>2</sup>, il me paraît plus raisonnable de postuler, à l'instar d'Alain Ehrenberg, que nos sociétés sont désormais celles *de* l'individualisme. Cette précision sémantique permet de garder à l'esprit le caractère éminemment ambivalent du processus d'individualisation, dans la mesure où : « l'affirmation de soi est à la fois une norme, parce qu'elle est contraignante, et une valeur, parce qu'elle est désirable » (Ehrenberg, 2010 : 12). Ainsi, la valorisation des capacités d'action de l'individu et l'importance accordée à son épanouissement personnel n'impliquent nullement un délitement des institutions sociales ou une « déprise » du social sur l'individu. Elle renvoie plutôt à une transformation des injonctions sociales auxquelles les individus (des deux sexes) sont confronté.e.s et une modification de l'environnement social au sein duquel ils et elles agissent. Dans le présent chapitre, je voudrais explorer quelques pistes de réflexion autour de ce que l'avènement des sociétés *de* l'individualisation implique, pour les femmes, mais surtout pour l'analyse sociologique du genre. Pour ce faire, je propose de structurer mon propos en trois temps.

Premièrement, et de manière certainement trop rapide, je poserai ce qui me semble constituer les fondements conceptuels de l'approche sociologique du genre à laquelle je

---

<sup>1</sup> Les réflexions développées ici ont bénéficié du cadre stimulant du Pôle de recherche national LIVES - Surmonter les vulnérabilités : Perspectives du parcours de vie: <http://www.lives-nccr.ch> Je tiens également à remercier les personnes qui ont accepté de réagir à une première version de ce texte, dont Pierre Bataille, Julie Jarty, Nathalie Lapeyre, Jacqueline Martin, Laura Morend et Isabelle Zinn.

<sup>2</sup> Avec les inévitables querelles de définition des bons indicateurs empiriques qu'une telle affirmation implique.

me réfère ici. Ce préalable me permettra de préciser en quoi les termes « genre » et « incertain » paraissent d'emblée quelque peu antinomiques. C'est cette antinomie qui permet d'affirmer que le processus d'individualisation, avec son lot d'incertitudes nouvelles, constitue un enjeu central pour l'appréhension sociologique du genre dans les sociétés de l'individualisme. Cela est d'autant plus le cas que, comme je le monterai, il existe plusieurs conceptions concurrentielles de « l'égalité » des sexes au sein des sociétés post-industrielles. Dans un deuxième temps, je tenterai de préciser la nature des défis analytiques auxquels les deux pôles de la sociologie de l'individualisation – le pôle critique et le pôle compréhensif (Corcuff, 2010) – sont confrontés aujourd'hui, en matière d'analyse du genre. A l'appui de quelques travaux sociologiques récents, je propose que les femmes occidentales sont aujourd'hui institutionnellement acculées à devenir des « individus individualisés » (de Singly, *et al*, 2010), au même titre que les hommes. J'esquisse également quelques-unes des conséquences concrètes de cette évolution, pour différentes catégories sociales de femmes. Troisièmement, je proposerai quelques observations quant aux nouveaux défis que la montée des incertitudes pose à l'appréhension sociologique du genre, en insistant sur le fait que les approches théoriques (et les mobilisations politiques) fondées sur les inégalités de sexe se trouvent quelque peu déstabilisées par le glissement vers une injonction normative à *l'autonomie responsable* des individus des deux sexes.

En guise de conclusion, j'exposerai quelques-uns des outils conceptuels qui pourraient permettre de saisir la complexité des articulations entre les appartenances instituées et l'augmentation des marges de manœuvre offertes (ou imposées) concrètement aux femmes. De ce point de vue, une reconnaissance du caractère potentiellement variable, dans le temps et dans l'espace, de la signification sociale accordée aux appartenances sexuées, semble offrir une grille de lecture prometteuse pour saisir les enjeux de l'incertain, sous l'angle du genre.

### **Quelques fondements théoriques de l'approche sociologique du genre**

D'abord, donc, quelques propos liminaires, pour préciser la définition du genre que je mobilise ici et pour pointer les avantages et les inconvénients de cette définition pour appréhender les conséquences de la montée des incertitudes d'un point de vue sociologique. A l'instar de la grande majorité des perspectives contemporaines, le genre est bien pour moi un phénomène *relationnel* (Théry, 2007 ; West & Zimmerman, 1987). Ainsi, le genre ne peut être pensé comme un *attribut* des individus (deux sexes = deux genres) et il ne renvoie pas principalement à une logique *identitaire* (femme = féminité / homme = masculinité). Le genre est bien un processus social, qui se décline en principes d'interaction (le désormais fameux *doing gender* de West et Zimmerman, 1987), qui se manifestent dans au moins deux registres distincts (Le Feuvre, 1999, 2008).

D'une part, le registre de la *différenciation* opère une distinction relativement arbitraire dans le continuum des caractéristiques anatomiques de l'espèce humaine, pour créer deux catégories sociales, mutuellement exclusives : les hommes (mâles) et les femmes (femelles) (Delphy, 2001). Ces catégories sont *instituées* (par l'état civil, notamment, qui ne laisse aucune possibilité aux individus d'exister en dehors d'elles et qui, dans le meilleur des cas, posent des limites juridiques strictes au passage de l'une à l'autre). Le sens attribué à ces catégories, leurs significations sociales, ainsi que les injonctions normatives qui leur sont associées, varient fortement dans le temps et l'espace.

Toutefois, en tout lieu et à tout moment, les comportements attendus des femmes et valorisés chez elles sont clairement différenciés de ceux attendus des hommes et valorisés chez eux. De plus, toute transgression de ces normes sexuées risque d'être lourdement sanctionnée. La notion de « tabou de la similitude » proposée par Nicole-Claude Mathieu (1971), me paraît particulièrement heuristique pour décrire cette première dimension du genre.

D'autre part, le registre de la *hiérarchisation* accorde une valeur sociale (et symbolique) systématiquement supérieure aux manières d'être et de faire associées au groupe des hommes (ainsi constitué), par rapport à celui des femmes. La notion de la « valence différentielle des sexes », proposée par Françoise Héritier (1996, 2002) rend bien compte de cette deuxième dimension du genre. Toutefois, contrairement à la posture (néo-)structuraliste généralement associée à la reconnaissance de la dimension hiérarchique du genre, il paraît raisonnable de penser que la force et la prégnance de cette hiérarchie socio-sexuée sont susceptibles de varier, de manière sociohistorique et situationnelle. Cela signifie que la supériorité des hommes (la « domination masculine », Bourdieu, 1990, 1998) ne constitue pas une *invariant* universel, qui prendrait seulement des formes variables dans le temps et l'espace. Au contraire, une reconnaissance de l'historicité du genre oblige à admettre que cette domination-là ne constitue pas une caractéristique *nécessaire*, universelle et invariable de toute société humaine. Si l'idée d'une variabilité sociohistorique potentielle de « l'emprise du genre » (Löwy, 2006) sur les individus est rarement évoquée dans la littérature spécialisée en études genre, elle constitue, me semble-t-il, un postulat absolument indispensable à l'appréhension sociologique des effets de la montée de l'individualisme – comme valeur sociale – sur les rapports hommes / femmes.

Le genre est donc bien, comme la tradition de recherche francophone l'affirme avec clarté et depuis fort longtemps (Collectif, 1984), un rapport social. Il préside à l'agencement de multiples pratiques sociales et fonctionne comme principe de l'organisation socio-spatiale et des interactions sociales (Goffman, 1977). Cette logique de différenciation et de hiérarchisation des groupes sociaux sexués institués est légitimée par une idéologie de la « complémentarité des sexes » et se manifeste concrètement dans une division sexuelle du travail (cf. Darmangeat, 2010; Kergoat, 1984, 2000), qui distingue et dévalorise le « travail de femmes » et qui inscrit cette division dans les dispositifs institutionnels, principalement, dans les sociétés occidentales, sous la forme de dispositifs politiques qui renforcent le modèle normatif, plus ou moins hégémonique, du « *male breadwinner / female carer* » (Crompton, 1999).

Une telle définition du genre a l'avantage de reconnaître l'émergence potentielle de plusieurs conceptions alternatives de « l'égalité des sexes » (Le Feuvre, 2007). Certaines conceptions de l'égalité insistent surtout sur la nécessité de réduire la dimension hiérarchique du genre, sans modifier pour autant le principe de différenciation (Delphy, 2001). Dans cette perspective, que j'ai qualifié de « féminitude » (Le Feuvre, 1999, 2008), les femmes sont toujours pensées comme étant « différentes » des hommes, mais cette différence fait l'objet de diverses tentatives de valorisation. Par exemple, pour les raisons biologiques et/ou de socialisation, les femmes politiques n'ont pas les mêmes préoccupations que les hommes, et, de ce fait, elles représentent une solution potentielle aux « crises » de la démocratie. Dans une conception alternative de l'égalité, que j'ai qualifié de « virilité » (*ibid.*), le principe hiérarchique de la supériorité du masculin sur

le féminin est acté, et la voie principale vers l'égalité est identifiée dans la réduction des entraves (matérielles et/ou cognitives) qui empêchent les femmes d'adopter les comportements, qui ont été (arbitrairement) connotés au masculin et qui sont, de ce fait, les plus socialement valorisés. Par exemple, les femmes disposent, *a priori*, des mêmes compétences intellectuelles que les hommes et devraient, de ce fait, être représentées à part égale dans les échelons supérieurs du marché du travail ; reste à leur donner les moyens de se conformer aux critères de sélection et de promotion, dont la « disponibilité temporelle et cognitive », qui prévalent dans les professions supérieures (Lapeyre, 2006).

Une troisième et dernière conception de l'égalité part du principe que les dimensions de différenciation et de hiérarchisation du genre « font système » et ne peuvent être appréhendées séparément l'une de l'autre (Le Feuvre, 2003). La voie de l'égalité ne réside donc, ni dans la célébration et valorisation des supposées « qualités féminines » (qui risque de naturaliser les marqueurs sociaux de « la » différence des sexes), ni dans l'alignement des femmes sur les comportements socialement connotés au masculin (qui risque de consolider la supériorité sociale des hommes et du masculin). Au contraire, l'égalité réside dans un processus d'indifférenciation progressive des devenirs sociaux des individus des deux sexes, en dehors des modèles institués de masculinité et de féminité. Une telle conception de l'égalité implique une transformation des critères de la reconnaissance sociale (ex. hyper-valorisation de l'investissement professionnel, au détriment des activités de *care*) et des conditions dans lesquelles les individus des deux sexes parviennent à s'y conformer. L'objectif ici devient la promotion d'un modèle d'égalité des sexes caractérisé par l'*interchangeabilité* des individus hommes et femmes dans toutes les sphères de la vie. J'ai qualifié cette conception de l'égalité le « dépassement du genre » (Le Feuvre, 1999, 2008). Comme nous le verrons par la suite, les approches théoriques (critiques ou compréhensives) de la montée des incertitudes ne partagent pas nécessairement la même vision de l'égalité des sexes et n'aboutissent donc pas aux mêmes conclusions quant à son avènement dans les sociétés de la « deuxième modernité » (Beck, 2000).

En dernier lieu, il paraît important de noter que, quelle que soit la conception de l'égalité qui est adoptée, la plupart des auteur.e.s reconnaissent que le rapport social de sexe n'existe jamais à « l'état pur » ; comme la tradition francophone l'affirme également depuis très longtemps, le genre comme rapport social s'articule de manière complexe à un ensemble d'autres principes de différenciation et de hiérarchisation des individus et des groupes sociaux. L'intérêt croissant pour les approches « intersectionnelles » au sein des études genre francophones (Dorlin, 2009) ne devrait pas masquer le fait que les outils pour appréhender le caractère « consubstantiel » et « coextensif » (Kergoat, 2009) des rapports sociaux - de sexe, de classe, d'âge, d'origine ethnique, de sexualité, etc. - figurent au cœur des approches théoriques du genre dans le monde francophone depuis près de 30 ans (Collectif, 1984).

### *L'antinomie du genre et de l'incertain*

On peut donc dire que le genre agit de manière prescriptive et contraignante ; il est foncièrement et ontologiquement un mécanisme de limitation des incertitudes. Il pose le cadre des actions et interactions sociales, définit les modalités concrètes de celles-ci et « s'impose » aux individus comme une évidence dans leurs conduites quotidiennes

(Goffman, 1977). Or, si l'on admet que les sociétés contemporaines sont bien caractérisées par une valorisation croissante de l'autodétermination des individus, hors des « statuts maîtres » (Krüger & Levy, 2001) sexuellement spécifiques, il paraît logique de s'interroger sur l'avenir d'une perspective analytique (celle des études genre, notamment dans leur versant matérialiste), qui postule précisément que les appartenances sexuées constituent des déterminants forts, structurels et pérennes de toute société humaine connue à ce jour. Il paraît effectivement difficile de penser que des « individus individualisés » pourraient s'accommoder des prescriptions normatives associées au genre et qui poseraient d'emblée des limites à leur individualité et à leur capacité de libre « construction de soi ».

### *Les ambivalences de l'autonomie des femmes comme finalité des revendications féministes*

Pour comprendre les défis qui se posent actuellement aux études genre, il est important de rappeler que, en dépit de son caractère collectif, la 2<sup>ème</sup> vague du Mouvement de libération des femmes (MLF) était bien un mouvement « individualisant », dans le sens où elle a revendiqué, pour les femmes, un accès égal au statut moderne d'individu. Cela permet d'expliquer la centralité des revendications d'auto-détermination et d'autonomie des femmes au sein du MLF ; le droit à l'avortement et à la contraception (Tahon, 2003) et le droit au travail salarié (et l'accès indépendant des femmes aux droits sociaux obtenus par ce biais) ont constitué les deux piliers des revendications féministes des années 1970 et suivantes (Halsaa *et al*, 2012).

Or, avec de fortes variations selon les pays, dans les sociétés de la « première modernité » (Beck, 2000), les femmes ont généralement accédé *par procuration* à la « propriété sociale » (Castel, 2010). En raison de l'action régulatrice (et conservatrice) des institutions étatiques (et/ou religieuses), les femmes ont eu la certitude d'être très largement exclues des échelons supérieurs du système éducatif et de la hiérarchie socioprofessionnelle, d'être moins payées que leurs homologues masculins, d'avoir (quel que soit leur rapport au marché du travail) la responsabilité quasi-exclusive des activités non rémunérées de *care*, de subir des grossesses non désirées et d'être victimes de violences. Leur accès aux droits et protections sociales a historiquement été assuré par le biais du mariage (hétérosexuel) et/ou de la maternité, c'est à dire par la dépendance individuelle à l'égard d'un homme singulier ou par la dépendance contingente à l'égard d'un état providence (Walby, 1990), plutôt que par le biais de leur activité professionnelle ou leurs droits individuels propres (Le Feuvre *et al*, 2012).

Ainsi, les mouvements successifs de libération des femmes (et les études genre qui ont émergé dans leur sillage), ont bien réclamé une « autonomisation » des femmes, dans la mesure où l'autonomie se conçoit comme: « la liberté de choix au nom de la propriété de soi et la capacité à agir de soi-même dans la plupart des situations de la vie » (Ehrenberg, 2010 : 12). De ce fait, il me paraît problématique d'appréhender la montée de l'incertain exclusivement sous l'angle de la vulnérabilité, voire de la désaffiliation sociale. Du point de vue des femmes, il semble nécessaire de rappeler à quel point les anciennes certitudes sociales étaient éminemment « risquées ». Autrement dit, les sociétés de l'individualisme n'apportent pas exclusivement de l'imprévisibilité dans le sens négatif du terme ; elles ouvrent aussi l'horizon des possibles pour les groupes sociaux dont le devenir social – statistiquement probable, institutionnellement attendu et socialement valorisé – a pu être autrefois bien trop *certain* et *prévisible*, comportant

son propre lot de risques très réels (de dépendance, de discrimination, de violence, etc.). Si de telles « certitudes » ont restreint les horizons d'action pour une grande majorité de femmes, il paraît pour le moins curieux de penser que l'accroissement actuel de l'incertain leur serait nécessairement et exclusivement préjudiciable. Si l'individu moderne est effectivement de moins en moins « caractérisé par une appartenance à un statut » (cf. l'appel du Congrès de l'AISLF, à l'origine du présent volume), les conséquences de la montée des incertitudes paraissent *a priori* comme une voie plutôt prometteuse pour l'émancipation des femmes.

Partons donc du postulat que les sociétés de l'individualisme créent les conditions d'un affaiblissement *potentiel* des certitudes sexuées d'autrefois ; d'une part, en ouvrant de nouvelles possibilités d'expression de soi (hors de la triade épouse / mère / ménagère) aux femmes et, d'autre part, en rendant leurs devenirs sociaux *autrement* risqués, mais également plus semblables à ceux des hommes.

### **De l'incertitude des sociétés de l'individualisme comme cadre analytique du genre**

Quand il s'agit de penser ce que les sociétés de l'individualisme signifient pour les femmes, les avis divergent. Dans les recherches qui s'adressent à cette question, le clivage suit globalement les mêmes lignes de démarcation que dans d'autres champs de la sociologie. On retrouve un récit qui correspond à la posture critique identifiée par Corcuff (2010), qui dénonce les méfaits particuliers de l'individualisme pour les femmes, et une posture plus compréhensive, qui célèbre l'avènement des « individus individualisés » de sexe féminin.

Assez paradoxalement, la posture critique du processus d'individualisation me semble être largement représentée parmi les sociologues du genre qui se réclament d'un engagement *féministe*. Où est le paradoxe ici ? Précisément dans le fait que les chercheuses qui inscrivent leurs travaux de recherche dans une perspective *transformatrice* des sociétés sont les plus rétives à reconnaître que : 1) des changements en matière de genre aient eu lieu (voire même, qu'ils soient de l'ordre du structurellement possible) et/ou 2) que de tels changements répondent aux revendications d'émancipation des femmes. Cela les amène à circonscrire les approches théoriques du genre dans une perspective que j'ai qualifié, par ailleurs, du « plus ça change, plus c'est la même chose » (Le Feuvre, 1999 ; Lorber, 2000). Une telle perspective est assez facilement identifiable au sein des études genre francophones à l'heure actuelle, à la fois dans le choix des objets d'étude et dans la posture analytique adoptée. D'une part, les recherches tendent à se focaliser sur certaines catégories de femmes, qui sont immédiatement perceptibles comme des « perdantes » du processus d'individualisation (les *working poor*, les femmes migrantes ou « racisées », les salariées des métiers déqualifiés du *care*, etc.). Quant aux postures analytiques adoptées, elles s'inscrivent très majoritairement dans une perspective que l'on pourrait synthétiser par le « oui, mais... ». Cette posture combine le plus souvent une dénégation du changement structurel et une dénonciation des « effets pervers » de tout changement éventuel dans le sens d'un affaiblissement des injonctions de genre. Ces travaux sont bien obligés de reconnaître que, du côté du genre, « les choses changent » (ex. « le nouveau gouvernement français est paritaire, alors que les hommes ont historiquement bénéficié du monopole sur le pouvoir politique »), mais ils ont tendance à minimiser la signification sociale des changements empiriquement observés (ex. « oui, mais, ces

femmes ministres n'occupent toujours pas de fonctions régaliennes»). Un tel raisonnement, qui est loin d'être limité au seul exemple donné ici, consiste à affirmer que, malgré les apparences, la logique de genre continue de prévaloir (ici, dans le champ politique) et nous invite à admettre que les lignes de clivages du genre « à l'ancienne » se seraient simplement déplacées, sans rien perdre de leur *capacité prédictive*, et sans augmenter d'un iota l'incertitude et l'imprévisibilité des devenirs sociaux des hommes ou des femmes. La posture du « oui, mais... » s'accompagne souvent des accents de la « déclinologie » dénoncée par Alain Ehrenberg (2010), et parvient même parfois à ériger l'époque fordiste (celle de la marginalisation structurelle des femmes sur le marché du travail ; celle de « l'invention » de la figure de l'épouse / mère / ménagère ; celle de la limitation législative de leurs choix en matière de sexualité et de reproduction) en « paradis perdu » pour les femmes !

Du côté du pôle compréhensif, on trouve des travaux de quelques « grands hommes » (et de très rares femmes) de la sociologie anglophone, qui ne revendiquent pas nécessairement une posture féministe, mais qui placent l'évolution des rapports sociaux de sexe au cœur de leurs analyses du processus d'individualisation en lui-même (Beck, 2000 ; Beck et Beck-Gernstein, 1995, 2000 ; Giddens, 1992, 2000). Au risque de simplifier à nouveau, on trouve ici une posture *a priori* inverse à celle que je viens d'évoquer. Tout d'abord, la réalité du changement structurel est affirmée avec conviction ; avec l'avènement de la deuxième modernité, les fondements des sociétés contemporaines sont bouleversés. De plus, les changements qui touchent en premier lieu les femmes sont annonciateurs et/ou emblématiques des transformations structurelles à l'œuvre : « si même les femmes accèdent au statut 'd'individus individualisés', il faut croire qu'il s'agit-là d'un changement structurel de taille ! » nous disent ces travaux, en somme. Et pourtant, autant chez les auteur.e.s que je viens de citer que dans les déclinaisons francophones de leurs thèses (ex. de Singly 2000 ; Kaufmann, 2001), les postures théoriques à l'égard du genre sont souvent ambivalentes et leurs conclusions quant à ce que les sociétés de l'individualisme « font » du / au genre restent souvent imprécises.

Ainsi, si la posture critique affirme que le processus d'individualisation ne modifie fondamentalement rien au genre, voire même qu'il modifie les choses *au détriment* des femmes, la posture compréhensive nous dit que l'individualisation repose sur une « démocratisation des relations hommes – femmes » (Giddens, 1992), c'est à dire une transformation du rapport social de sexe dans le sens d'une plus grande autonomie des femmes et de leur émancipation des entraves normatives de la « première modernité » (cf. Fraser, 2010). Toutefois, les deux perspectives se rejoignent dans l'idée que les effets du processus d'individualisation continuent de se manifester différemment chez les hommes et chez les femmes... Dès lors, il n'est pas toujours aisé de comprendre précisément ce que les auteurs du pôle compréhensif pensent du genre comme principe d'organisation sociale. Sous les conditions de la deuxième modernité (dont personne ne conteste l'avènement), il semblerait logique de penser, soit que les devenirs sociaux des individus cessent d'être déterminés par leurs appartenances sexuées instituées (*a priori*, la conclusion logique des approches compréhensives), soit que le genre continue de peser sur les devenirs sociaux des individus sexués, dans le sens d'une limitation structurelle à la capacité de « construction de soi » des femmes (*a priori*, la conclusion logique des approches critiques). Or, plusieurs auteur.e.s du pôle compréhensif tendent à suggérer que l'affaiblissement des principes du genre constitue une condition

nécessaire à l'avènement des sociétés de l'individualisme, mais que les appartenances sexuées (les « genres », presque systématiquement employés au pluriel ici) continuent de marquer de manière déterminante les expériences sociales des « individus individualisés ». Cette double affirmation me paraît problématique. Il semble assez incohérent d'affirmer à la fois que les individus des deux sexes sont de plus en plus « individualisés », et d'affirmer simultanément que leurs expériences de *l'autonomie responsable* seraient nécessairement marquées par leurs (anciennes) « appartenances sociales instituées ». Une telle posture laisse penser que les hommes et femmes de la deuxième modernité ne seraient, finalement, pas aussi « individualisés » que cela... En affirmant les deux choses en même temps, la plupart des approches compréhensives tendent à aboutir, par des chemins plus détournés, à quelque chose qui ressemble assez curieusement au « plus ça change, plus c'est la même chose » des approches critiques, évoquées précédemment.

Si l'on admet que ces deux déclinaisons du « plus ça change, plus c'est la même chose » sont tout aussi insatisfaisante l'une que l'autre, je voudrais maintenant évoquer quelques-uns des points analytiques qui font consensus au sein de ces deux pôles, critique et compréhensif, avant de revenir sur quelques pistes pour relever les défis analytiques que pose la montée des incertitudes à l'analyse sociologique du genre. Pour cela, je propose de prendre appui sur quelques travaux (anglophones) récents.

#### *Les effets du processus d'individualisation sur les femmes*

Dans un ouvrage paru en 2009, Gøsta Esping-Andersen propose une mise en perspective socio-historique comparative de ce qu'il nomme la « révolution inachevée » des sociétés occidentales actuelles. Le postulat de départ de cet ouvrage est le suivant : au 20<sup>ème</sup> siècle, les sociétés démocratiques ont toutes été confrontées à une contradiction majeure ; celle des inégalités de sexe et, plus précisément, du rôle des institutions dans la cristallisation de ces inégalités-là, notamment par le biais des politiques sociales adoptées durant la période des « Trente glorieuses ». Grâce aux mouvements des femmes, mais également sous d'autres influences (évolutions démographiques, développement des « économies de la connaissance » et de la concurrence à l'échelle mondiale), ces sociétés-là auraient progressivement œuvré pour éliminer les principes antérieurs de différenciation et de hiérarchisation des sexes de leurs dispositifs de protection sociale. Notamment sous l'influence de la philosophie politique de « l'investissement social » (Esping-Andersen et Palier, 2008 ; Jenson, 2010), elles auraient opéré cette « révolution » en instaurant le principe de *l'autonomie responsable* pour tous les individus, indépendamment de leurs appartenances sexuées. Ainsi, dans les dispositifs du *welfare*, la norme fordiste de la séparation des sphères (domestique pour les femmes / économique pour les hommes) et des statuts sociaux attendus (dépendant pour les femmes / indépendant pour les hommes) aurait progressivement cédé la place à un nouveau principe normatif et contraignant, certes, mais largement *asexué*, celui de « l'adulte travailleur » (le terme est de Nancy Fraser, 1994). Au cours de ce processus, les injonctions institutionnelles adressées aux femmes (et, indirectement, aux hommes) auraient évolué de manière spectaculaire. Ayant pris acte des revendications collectives en faveur de l'autonomie des femmes, et ayant reconnu leur intérêt à y répondre favorablement (notamment, dans une logique de maîtrise des dépenses publiques), les sociétés de l'individualisme seraient en passe d'éradiquer de



leurs dispositifs d'action publique toutes les mesures qui présidaient à la sexuation des expériences sociales des individus jusqu'alors.

Si Esping-Andersen salue cette « révolution » comme la condition d'une évolution progressive des femmes vers le statut – éminemment incertain (Le Feuvre, 2013) – « d'individus individualisés », il tire néanmoins la sonnette d'alarme quant aux nouvelles inégalités *entre femmes*, qui découleraient de son caractère « inachevé ». Il pense que le processus d'individualisation constitue une voie privilégiée d'émancipation pour les femmes, mais affirme que seulement certaines d'entre elles sont actuellement en mesure d'en tirer les bénéfices ; cela serait le cas pour les femmes les plus diplômées, insérées dans des emplois stables, plutôt à temps plein, ouvrant droit aux protections sociales de (ce qui reste de) la « société salariale » (Castel, 1995), et disposant, ainsi, des moyens de leurs choix, y compris les plus intimes (vivre ou ne pas vivre en couple, avoir ou ne pas avoir d'enfants, etc.) de « construction de soi ».

Par contre, le cas des femmes ne disposant pas de telles « capacités capitales » (pour reprendre l'expression de Laurent Thévenot, 2013) représente, aux yeux d'Esping-Andersen, un risque évident pour la cohésion des démocraties occidentales. Contrairement à leurs homologues plus diplômées, ces femmes-là auraient été socialisées à une vie de dépendance plus ou moins consentie (à l'égard d'un *male breadwinner*, désormais soumis aux risques de la précarité, voire de chômage ou à l'égard de la protection sociale, désormais touchée par les contraintes budgétaires). Elles se retrouveraient aujourd'hui déstabilisées, déboussolées et désarmées face aux injonctions à l'autonomie ; injonctions auxquelles elles seraient matériellement (voire mentalement) dans l'impossibilité de répondre. Sur ce point, Esping-Andersen semble rejoindre la position de Robert Castel, quand ce dernier affirme que: « Pouvoir s'accomplir comme un individu libre et responsable, ou même plus modestement pouvoir se conduire comme un acteur social indépendant, est tributaire de conditions qui ne sont pas données d'emblée et qui ne sont pas données à tous. » (Castel, 2010 : 294).

En poussant l'analyse d'Esping-Andersen un peu plus loin, on pourrait dire que sa description de l'affaiblissement des injonctions normatives liées aux « spécificités » de sexe illustre, en quelque sorte, la variabilité sociohistorique du genre comme principe d'organisation sociale. D'après lui, de nouveaux choix (contraints) s'ouvrent aujourd'hui à l'ensemble des femmes, dont on attend (peut-être pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité) qu'elles se comportent en « individus individualisés », exactement au même titre que les hommes. Pour ma part, je dirais que ces nouvelles injonctions institutionnelles s'approchent du modèle idéal du « dépassement du genre » évoqué précédemment. Selon ce modèle, l'appartenance sexuée des individus est censée devenir *insignifiante et inconséquente* dans le déroulement de leurs parcours de vie. Les devenirs sociaux des femmes seraient, ainsi, plus imprévisibles, incertains et instables, certes, mais précisément au même titre que ceux de leurs homologues masculins, puisque les individus seraient indifféremment soumis aux conditions socio-économiques – éminemment « risquées » - de la deuxième modernité. Ici, il n'y a plus de principe de différenciation et il n'y a plus de principe de hiérarchisation en fonction des appartenances de sexe. Par contre, il y a bien l'émergence d'une nouvelle orthodoxie de l'*interchangeabilité* des individus sexués comme principe d'organisation sociale (Boltanski et Chiapello, 1999).

Un tel changement de modèle renvoie bien au registre des valeurs sociales et des injonctions institutionnelles qui en découlent. Il ne signifie nullement que les pratiques sociales des individus soient *effectivement* devenues semblables, mais simplement que les attentes sociales à leur égard vont dans ce sens (cf. Ehrenberg, 2010). A défaut de pouvoir explorer plus en avant ce que l'avènement de l'injonction normative à *l'autonomie responsable* signifie pour les individus concrets, je voudrais terminer ce chapitre avec quelques réflexions à propos de ce que ce nouveau modèle normatif implique pour l'analyse sociologique du genre.

### *Quand les fondements de la critique féministe se dérobent...*

Il me paraît primordial de reconnaître que la « révolution inachevée » décrite par Esping-Andersen entame les fondements de l'approche *critique* qui est au cœur du féminisme comme mouvement social et du versant matérialiste des études genre comme perspective académique. Comme nous l'avons vu, les revendications féministes ont historiquement porté sur le droit des femmes de disposer d'elles-mêmes, soit de bénéficier de l'auto-détermination, jusqu'alors consentie aux seuls hommes. La critique féministe de l'exclusion des femmes des positions professionnelles leur permettant de vivre de manière autonome constitue un fondement épistémologique des études genre (Collectif, 1984). Il me paraît légitime d'affirmer que cette critique a pris la forme d'un « travail de rapprochement », tel que décrit par Boltanski et Corcuff :

« (...), ce qu'on appelle le travail de libération se met en branle lorsque les acteurs (...), en viennent à comparer leurs situations respectives et à se demander, par exemple, pourquoi, lorsque chacun ne fait que suivre les règles (ou tenter de le faire puisque c'est impossible), pourquoi ce sont toujours les *mêmes* qui satisfont à toutes ou à la plupart des épreuves (...) et, inversement, (pourquoi) ce sont toujours les mêmes qui, face à toutes les épreuves, ou presque, se révèlent médiocres (...) Et c'est dans le cours de ce travail de rapprochement, associé à la mise en place de nouveaux principes d'équivalence, que se constituent des collectifs d'individus à partir desquels la critique peut se redéployer » (Boltanski et Corcuff, 2010 : 343-344).

Lors de ce travail de rapprochement, les dispositifs de différenciation des sexes inscrits dans les différents régimes de protection sociale ont constitué un nœud central d'analyse (et de dénonciation), dont témoigne la production scientifique très volumineuse autour des questions « genre et *welfare* ». <sup>3</sup> La « capacité critique » du mouvement des femmes et des études genre s'est ainsi élaborée dans un contexte régulé par les institutions étatiques et supra-étatiques (ex. l'Union européenne). Or, comme le rappellent Boltanski et Corcuff, le rôle des institutions dans le « travail de libération » est foncièrement ambivalent :

« (Les institutions) sont des instruments susceptibles d'être mis au service d'une domination et, en ce sens, elles contraignent l'action et l'enferment dans des limites plus ou moins étroites. Et pourtant, elles sont, sous un autre rapport, nécessaires en tant qu'elles réduisent l'incertitude sur ce qu'il en est de ce qui est, ce qui est une condition de possibilité de l'action » (2010 : 344).

---

<sup>3</sup> Production scientifique indéniablement stimulée par la « cécité au genre » qui caractérisait la première typologie des systèmes de production sociale proposée par Esping-Andersen lui-même, en 1990.

La régulation institutionnelle du genre détermine, donc, le contexte au sein duquel les individus *font du genre*, la nature des inégalités de sexe qui y prévalent, mais également le cadre au sein duquel le féminisme a pu déployer sa critique du déni d'individualité et du manque d'autonomie des femmes. Mais, comme le soulignent Boltanski et Corcuff, cette capacité critique est tributaire d'une certaine stabilité des injonctions institutionnelles. Pour pouvoir dire que le sort fait aux femmes est injuste et pour pouvoir se mobiliser collectivement pour faire reconnaître cette injustice et pour œuvrer à son élimination, encore faut-il que les discours institutionnels quant aux devenirs sociaux probables et souhaitables des femmes (et des hommes) soient relativement stables et prévisibles. Or, ce que nous donnent à voir les théoriciens de la société de l'individualisme, dont Gøsta Esping-Andersen, laisse deviner, me semble-t-il, un changement assez radical de cadre institutionnel. Au lieu d'affirmer et, par là même, de cristalliser « la » différence des sexes et la hiérarchie qui en découle comme le « ce qu'il en est de ce qui est », les institutions (européennes en tête) en viennent progressivement à dire tout le contraire (parfois, même, en revendiquant le fait d'avoir été « éclairées » par la critique féministe antérieure) : « Les femmes n'ont plus aucune spécificité, ni aucune infériorité ; elles sont des « individus individualisés » comme les autres et, puisque le principe d'égalité des sexes est reconnu,<sup>4</sup> elles peuvent / doivent désormais s'assumer en tant que telles ». Or, si l'on suit le raisonnement de Boltanski et Corcuff, de tels revirements participent à la « fragmentation » des collectifs critiques, en sapant les bases de l'accord sur ce contre quoi il convenait de se battre :

« Dans ces situations, la fragmentation n'est plus obtenue en s'opposant au changement, pour maintenir coûte que coûte une orthodoxie (*ex. celle de la « domination masculine »*), mais, au contraire, par l'intermédiaire du changement. L'instrument du changement permet de défaire la réalité dans laquelle les collectifs critiques étaient parvenus à s'inscrire, en modification des (...) règles jusque-là en vigueur, de façon à faire disparaître les prises et les repères que ces mouvements avaient utilisés pour se constituer » (2010 : 345).

A l'heure actuelle, il me semble que le champ des études genre est bel et bien confronté à une modification des règles de ce type et, donc, à un risque de fragmentation.<sup>5</sup> Avec la diffusion de plus en plus institutionnalisée des valeurs de l'individualisme et avec la généralisation des injonctions à l'autonomie de tout le monde, hommes comme femmes, le champ des études genre est au risque de « perdre les points saillants qui lui avaient permis de prendre certaines prises sur la réalité » (Boltanski et Corcuff, 2010 : 345). La question qui m'intéresse ici est moins de savoir si les sociétés contemporaines ont réellement institutionnalisé le principe de l'*autonomie responsable* des femmes au point où Esping-Andersen l'affirme<sup>6</sup>, mais plutôt de savoir si la sociologie des rapports sociaux de sexe peut survivre à un tel effritement des fondements de son approche *critique*. En tant que spécialiste du champ, je me sens évidemment un peu obligée de répondre par

---

<sup>4</sup> Au point d'être transformé en « valeur centrale » des sociétés occidentales laïcisées et de devenir LE signe palpable de leur supériorité à l'égard de toute autre société qui ne respecterait pas de la même manière les droits à l'autodétermination de « ses » femmes.

<sup>5</sup> Fragmentation qui se manifesterait, par exemple, dans les débats entre les théoriciennes matérialistes du genre et celles qui s'inspirent d'une perspective *queer*.

<sup>6</sup> *A priori*, sa thèse me paraît assez convaincante en ce qui concerne les sociétés scandinaves, mais s'avère beaucoup plus discutable pour d'autres contextes sociétaux.

l'affirmative à cette question, mais en précisant tout de même quelques conditions pour l'avenir intellectuel des études genre.

### **Penser le genre dans des sociétés de l'individualisme**

De mon point de vue, le changement institutionnel qualifié de « révolutionnaire » par Esping-Andersen oblige les sociologues du genre à prendre très au sérieux l'idée d'une variabilité sociohistorique du genre. Autrement dit, le « changement de modèle » nous accule à intégrer dans notre outillage conceptuel ce que Christine Delphy (1991) désigne comme le « non genre », ce que j'ai appelé par la suite le « dépassement du genre » (Le Feuvre, 1999) ou ce que Judith Lorber (2000) décrit comme le « *ungoing gender* ». Au lieu de se focaliser sur la capacité inépuisable d'un système social fondé sur le double processus de différenciation et hiérarchisation des catégories de sexe à se renouveler éternellement (ce qui ne peut logiquement déboucher que sur le fameux « plus ça change, plus c'est la même chose »), nous avons tout intérêt à élaborer des modèles théoriques permettant de penser l'autonomisation potentielle des femmes (et des hommes) à l'égard des injonctions de genre de la première modernité. A quoi ressemblerait une société « sans » ou « au-delà » du genre ? Cela est difficile à imaginer, mais certainement pas à l'adoption massive par les femmes des manières d'être et de faire autrefois associées aux hommes et au masculin. Tout simplement parce que, comme le dit si bien Christine Delphy (2001), si ces manières d'être et de faire cessent d'être l'apanage des hommes, elles cessent de fonctionner comme des critères de différenciation, et elles cessent par la même occasion de permettre aux hommes d'affirmer leur supériorité par rapport aux femmes... S'armer d'outils conceptuels capables de rendre compte des conséquences de la généralisation du modèle normatif de *l'autonomie responsable* nécessite d'admettre, au moins sous forme hypothétique, deux modalités potentielles de la variabilité sociohistorique du genre.

Tout d'abord, il ne suffit pas de reconnaître que les manifestations concrètes du genre (sous forme de différenciation et de hiérarchisation des expériences sociales sexuées) puissent varier d'un contexte sociohistorique à un autre<sup>7</sup> ; encore est-il nécessaire d'admettre que la *force prédictive* des appartenances sexuées est susceptible de varier dans le temps et dans l'espace. Le genre ne peut (plus) être appréhendé comme un invariant universel, à de simples déclinaisons locales. Il s'agit plutôt de penser que les appartenances sexuées constituent un principe d'organisation sociale qui est plus ou moins *prégnant* selon les contextes socio-historiques ou situationnelles et qui est susceptible - dans une perspective volontairement compatible avec une utopie féministe - de ne revêtir aucune signification sociale particulière dans certains contextes sociohistoriques, et tout particulièrement dans ceux des sociétés de l'individualisme.

En deuxième lieu, il me paraît nécessaire d'admettre que le genre (ce qui rend les devenir sociaux des femmes et des hommes différents et de valeur sociale inégale, et ceci de manière prévisible, certain et stable), tout comme l'autonomisation des individus à l'égard du genre (ce qui rend les devenir sociaux des femmes et des hommes plus incertains et imprévisibles, mais aussi moins différenciés et hiérarchisés), ne s'impose pas nécessairement de manière uniforme au sein d'un même contexte sociohistorique. Il ne s'agit pas de dire alors que le genre (« toujours et déjà là ») se combine différemment

---

<sup>7</sup> Que la domination masculine soit susceptible de revêtir des habits plus ou moins neufs, pour paraphraser le titre d'un article de François de Singly (1993).

avec d'autres systèmes de domination pour produire des expériences singulières, certes, mais toujours « genrées » selon les mêmes principes. Il s'agit plutôt de penser d'emblée que les trajectoires des individus, dans la complexité de leurs inscriptions sociales multiples, peuvent être plus ou moins « affranchies » des principes du genre.

Il s'agit, donc, de clarifier ce dont nous parlons quand nous évoquons les effets de l'avènement des sociétés de l'individualisme sur les appartenances sexuées instituées. De ce point de vue, deux options alternatives existent. D'une part, il est possible de penser que les principes de différenciation et de hiérarchisation des catégories de sexe continuent de constituer un principe fondamental d'organisation sociale, même au sein des sociétés de l'individualisme (reste à préciser exactement en quoi ces sociétés-là valoriseraient alors vraiment « l'individualisme »), mais que certaines catégories de femmes (ex. celles des classes moyennes supérieures) parviennent plus facilement que d'autres (ex. celles des milieux populaires) à minimiser les effets sociaux de ces injonctions, grâce aux ressources (économiques ou cognitives) dont elles disposent. Alternativement, il est possible d'affirmer que les injonctions à l'autonomie et à l'interchangeabilité s'adressent désormais de manière indifférenciée à tout le monde (homme ou femme), mais que certaines catégories sociales de femmes (ex. celles des classes moyennes supérieures) parviennent à s'approprier ces injonctions dans le sens d'une autonomie accrue, alors que d'autres catégories de femmes (ex. celles des classes populaires) sont dépourvues des ressources (matérielles ou cognitives) nécessaires à la transformation des injonctions à « l'entrepreneuriat de soi » (Ehrenberg, 1991) en stratégie d'émancipation et d'autodétermination.

## Conclusions

Cette distinction de diagnostic peut paraître subtile, mais elle est fondamentalement importante d'un point de vue conceptuel. Dans le premier cas, on est logiquement dans le postulat du « plus ça change, plus c'est la même chose ». Pour adopter cette perspective, on est obligé de penser que le genre comme principe d'organisation sociale continue de structurer les expériences des individus des sociétés de l'individualisme, y compris aux échelons supérieurs du marché du travail. Les injonctions normatives à l'égard des femmes continuent d'être celles du particularisme et de l'infériorité. Même si les ressources économiques dont certaines femmes qualifiées disposent leur permettent d'échapper (en partie) aux conséquences sociales de ces injonctions, le genre n'est nullement « dépassé », parce que leurs éventuelles transgressions des normes de genre continuent de comporter un « prix » social élevé. Une telle perspective me paraît alors tout à fait compatible avec une approche « intersectionnelle » du genre, puisqu'il s'agit bien d'analyser comment ces injonctions de genre (« toujours et déjà là ») se déclinent en fonction des autres modes d'inscription sociale des individus (de classe, de race, de sexualité, d'âge, etc.).

Dans le deuxième cas, il s'agit plutôt d'admettre que « l'emprise du genre » (Löwy, 2006) connaît une variabilité sociohistorique et que les sociétés de l'individualisme sont parmi celles qui tendent le plus vers une *inconséquence revendiquée et/ou attendue* des appartenances sexuées (Lorber, 2000). Affirmer que la force prédictive des appartenances sexuées diminue nécessairement dans le contexte des sociétés de l'individualisme ne signifie nullement que ces sociétés-là deviennent plus « égalitaires » dans le sens absolu du terme ; tout laisse même à penser que les inégalités s'y creusent

(Fraser, 2010). Il se pourrait même que certaines catégories de femmes se trouvent confrontées à de nouveaux risques sociaux, alors que d'autres parviennent à s'affranchir des anciens risques, ceux qui étaient inhérents à leur « statut *institué* de sexe » sous les conditions de la première modernité. Mais l'analyse des effets délétères des sociétés de l'individualisme pour certaines catégories de femmes n'oblige nullement à penser que ces derniers se fondent toujours (principalement) sur le principe de différenciation et hiérarchisation des catégories de sexe ; sur le genre. Dans ce cas, les vulnérabilités réelles et objectivables qui touchent certaines catégories sociales de femmes (ex. des classes populaires, chez les migrantes ou les femmes « racisées ») ne devraient logiquement pas être appréhendées comme le résultat d'une « intersection » ou « combinaison cumulative » de divers rapports de domination. Il devient plutôt plus pertinent de s'interroger sur la manière dont les injonctions désormais relativement *a-sexuées* à l'autonomie et à l'entrepreneuriat de soi se déclinent chez les individus individualisés disposant de ressources (matérielles et cognitives) variables. Une telle perspective n'empêche nullement de reconnaître (et de dénoncer) le fait que l'injonction à l'autonomie a des effets sexuellement différenciés. Cela n'empêche pas davantage de reconnaître que l'émancipation des femmes qui accompagne l'effritement du modèle du *male breadwinner* (manifestation concrète du genre sous la première modernité) se paie, nécessairement et structurellement, sous la forme d'un accroissement des incertitudes pour elles. Mais cela empêche logiquement d'affirmer que ces inégalités-là sont le résultat d'un processus social (le genre) qui n'aurait connu, lui, aucune transformation majeure dans la transition de la première à la deuxième modernité.

La valorisation de l'autonomie des femmes et de l'égalité des sexes qui émerge dans les sociétés de l'individualisme est foncièrement ambivalente. Elle ne se traduit nullement sous la forme de parcours sociaux balisés, stables et prévisibles chez l'ensemble des femmes, précisément parce que cette certitude-là dépendait, dans les conditions de la première modernité, de la force prédictive ou de « l'emprise » du genre. En tant que sociologues féministes, nous devrions être sensibles aux conditions objectives dans lesquelles les femmes sont aujourd'hui enjointes à « s'affranchir » de ces fondements normatifs du genre. Il me paraît néanmoins très important de ne pas évacuer trop rapidement de nos analyses le *potentiel émancipatoire* des incertitudes qui caractérisent les sociétés de l'individualisme. Si nous nous entêtons à ne chercher (désespérément ?) que les signes palpables d'une recomposition à l'identique et à l'infini des principes fondateurs du genre, ne lui reconnaissant de variabilité que dans sa combinaison « intersectionnelle » avec d'autres types de rapports sociaux, nous risquons de passer à côté du changement radical que les sociétés de l'individualisme opèrent à l'égard du genre. Par la même occasion, nous risquons de produire des analyses tronquées des nouvelles inégalités (y compris entre femmes) qui émergent dans le contexte des sociétés de l'individualisme et qui n'ont *potentiellement* pas les mêmes fondements normatifs que celles qui étaient liées au genre dans les périodes historiques antérieures.

## Références

- Beck, U., and Beck-Gernsheim, E. (2002). *Individualization. Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*, London: Sage.
- Beck, U. (2000). *The Brave New World of Work*, Cambridge: Polity.
- Beck, U., and Beck-Gernsheim, E. (1995). *The Normal Chaos of Love*, Cambridge: Polity.
- Boltanski, L., et Chiapello, E. (1999). *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard.

- Boltanski, L., et Corcuff, P. (2010). « Un individualisme sans la liberté? Vers une approche pragmatique de la domination », in P. Corcuff, C. Le Bart, et F. de Singly, (dirs.), *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes: PUR: 339-348.
- Bourdieu, P. (1998). *La Domination masculine*, Paris: Seuil.
- Bourdieu, P. (1990). « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84 : 2-32.
- Castel, R. (2010). « Individu par excès, individu par défaut », in P. Corcuff, C. Le Bart, and F. de Singly, (dirs.), *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes: PUR: 293-306.
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Paris: Seuil.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*, Paris: Fayard.
- Collectif. (1984). *Le sexe du travail : structures familiales et système productif*, Grenoble : PUG.
- Corcuff, P. (2010). « Vers une théorie générale de l'individu contemporaine occidentale ? », in P. Corcuff, C. Le Bart, and F. de Singly, (dirs.), *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*. Rennes: PUR: 329-338.
- Corcuff, Philippe, Le Bart, Christian, de Singly, François (dirs.) (2010) *L'individu aujourd'hui. Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Rennes : PUR.
- Crompton, R. (dir.) (1999). *Restructuring Gender Relations and Employment: The Decline of the Male Breadwinner*, Oxford: Oxford University Press.
- Darmangeat, C. (2010). « Le marxisme et l'origine de l'oppression des femmes: Une nécessaire réactualisation », *Revue Agone*, n°43: 23-46.
- Delphy, C. (1991). « Penser le genre : quels problèmes? », in M.-C. Hurtig, M. Kail, and H. Rouch, (dirs.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*. Paris: Eds du CNRS : 89-101.
- Delphy, C. (2001). *L'ennemi principal : penser le genre*, Paris: Syllepse.
- Dorlin, E. (dir.) (2009). *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris: PUF.
- Ehrenberg, A. (2010). *La Société du malaise*, Paris: Odile Jacob.
- Ehrenberg, A. (1991). *La culte de la performance*, Paris : Fayard.
- Esping-Andersen, Gøsta (2009). *The Incomplete Revolution: Adapting to Women's New Roles*, Cambridge: Polity.
- Esping-Andersen, Gøsta (2007). *Les Trois Mondes de l'État-providence*, Paris, PUF (1<sup>ère</sup> édition, 1990, Cambridge: Polity).
- Esping-Andersen, Gøsta et Palier, Bruno (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris : Seuil.
- Fraser, N. (2010). « Marchandisation, protection sociale et émancipation : Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme », *Revue de l'OFCE*, n°114 : 11-28.
- Fraser, N. (1994). « After the Family Wage: Gender Equity and the Welfare state », *Political Theory*, 22(4) : 591-618.
- Giddens, A. (2006). *Sociology*, Cambridge: Polity.
- Giddens, A. (1992). *The Transformation of Intimacy : Sexuality, Love & Eroticism in Modern Societies*, London: Polity.
- Goffman, E. (1977). « The Arrangement between the Sexes », *Theory & Society*, 4: 301-331.

- Halsaa, B., Roseneil, S. et Sümer, S. (dirs.) (2012). *Remaking Citizenship in Multicultural Europe: Women's Movements, Gender and Diversity*, Londres: Palgrave.
- Héritier, F. (2002). *Masculin/Féminin II : dissoudre la hiérarchie*, Paris: Odile Jacob.
- Héritier, F. (1996). *Masculin/Féminin : la pensée de la différence*, Paris: Odile Jacob.
- Jenson, J. (2010). « Diffusing Ideas for After Neoliberalism : The Social Investment Perspective in Europe and Latin America », *Global Social Policy*, 10: 59-84.
- Kaufmann, J.-C. (2001). *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris: Nathan.
- Kergoat, D. (2009). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in E. Dorlin, (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris: PUF : 111-126.
- Kergoat, D. (2000). « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, and D. Senotier, (dirs.), *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris: PUF: 35-44.
- Kergoat, D. (1984). « Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une nouvelle conceptualisation », in Collectif, (dir.), *Le sexe du travail : Structures familiales et système productif*. Grenoble: PUG : 207-220.
- Krüger, H. et Levy, R. (2001). « Linking Life Courses, Work, and the Family: Theorizing a Not So Visible Nexus between Women and Men », *Cahiers canadiens de sociologie*, 26(2) : 145-166.
- Lapeyre, N. (2006). *Les professions face aux enjeux de la féminisation*, Toulouse, Octarès.
- Le Feuvre, N. (2010). « Penser la dynamique des rapports sociaux de sexe », in X. Dunezat, J. Heinen, H. Hirata et R. Pfefferkorn, (dirs.), *Travail et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat*. Paris: l'Harmattan : 35-47.
- Le Feuvre, N. (2008). « La féminisation des professions 'masculines': Enjeux sociaux et approches sociologiques », in Y. Guichard-Claudic, D. Kergoat et A. Vilbrod (dirs.) *L'inversion du genre*, Rennes, PUR : 307-324.
- Le Feuvre, N. (2007). « Les processus de féminisation au travail : Entre différenciation, assimilation et dépassement du genre », *Sociologies pratiques*, 14 : 12-24.
- Le Feuvre, N. (2003). « Le 'genre' comme outil d'analyse sociologique », in D. Fougeyrollas-Schwebel, C. Planté, M. Riot-Sarcey et C. Zaidman, (dirs.), *Le genre comme catégorie d'analyse : sociologie, histoire, littérature*. Paris: L'Harmattan : 39-52.
- Le Feuvre, N. (1999). « Gender, Occupational Feminisation and Reflexivity », in R. Crompton, (dir.), *Restructuring Gender Relations and Employment: The Decline of the Male Breadwinner*. Oxford: OUP : 150-178.
- Le Feuvre, N., Ervik, R., Krajewska, A. & Metso, M. (2012). « Remaking Economic Citizenship in Multicultural Europe », in B. Halsaa, S. Roseneil & S. Sümer (eds.) *Remaking Citizenship in Multicultural Europe: Women's Movements, Gender and Diversity*, Londres, Palgrave: 70-93.
- Lorber, J. (2000). « Using gender to undo gender : A feminist degendering mouvement », *Feminist Theory*, 1(1): 79-95.
- Löwy, I. (2006). *L'Emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*, Paris: La Dispute.
- Mathieu, N.-C. (1971). « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », *Epistémologie sociologique*, 11 : pp. 19-39 (réédité dans Mathieu, N.-Cl. (1991). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris: Eds Côté-femmes).
- de Singly, F. (2000). *Libres ensemble*, Paris: Nathan.
- de Singly, F. (1993). « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, 196 : 54-64.
- Tahon, M.-B. (2003). *Sociologie des rapports de sexe*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.



Théry, I. (2007). *La distinction de sexe: Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris: Odile Jacob.

Walby, Sylvia (1990). *Theorizing Patriarchy*, Oxford : Blackwell.

West, C. & Zimmerman, D.H. (1987). « Doing gender », *Gender and Society*, 1(2): 125-151.